

PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE

AVENANT N°1

PREAMBULE

L'article 193 de la Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), modifiant la Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, a renforcé la concertation locative dans le logement social.

Conformément aux articles 44, 44 bis, 44 ter et 44 quater (de la loi du 23 décembre 1986, modifiés par la loi égalité et citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017), il doit être élaboré un Plan de Concertation Locative (PCL) couvrant l'ensemble du patrimoine d'ALOGEA dont le siège social se trouve au 6, rue Barbès à CARCASSONNE (11000). Ce plan a été établi le 11 avril 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Compte tenu des élections pour le renouvellement des administrateurs représentant des locataires du 14 décembre 2022, un premier avenant a été négocié lors de la réunion du 15 mars 2023. Il a été validé en Conseil d'Administration le 23 mars 2023.

Pour établir et signer cet avenant, se sont réunis les membres du PCL à savoir :

- a) **Les représentants des associations affiliées aux organisations nationales**, siégeant à la Commission Nationale de Concertation, au Conseil national de l'habitat ou au Conseil national de la consommation présentes dans le patrimoine d'ALOGEA, à savoir :
 - **l'Association Force Ouvrière Consommateur (AFOC)** représentée par Monsieur Dominique GARCIA, son Président,
 - **la Confédération Nationale du Logement (CNL)** représentée par Monsieur Dominique FRANC, son Président,
 - **l'Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) de l'Aude**, représentée par Monsieur René LAFFONT, son Président,
 - **la Confédération Syndicale des Familles (CSF) de l'Aude** représentée par Madame Monique CARPENTIER, sa Présidente,

- b) **Les Administrateurs élus représentants des locataires :**
 - Bernard SIDOBRE (CLCV)
 - Dominique PRADON (CSF)
 - Herminia MOLINA (CNL)

- c) **L'organisme bailleur : ALOGEA**, représenté par Michel BODEVIN, son Président.

ARTICLE I. PCL

ARTICLE II. LE CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE

SECTION 2.01 COMPOSITION DU CCL

Il s'agit d'une instance composée de représentants d'ALOGEA et des représentants des locataires (remplissant les conditions des articles 44 et 44 ter de la loi du 23 décembre 1986) ainsi que, s'ils le souhaitent, les administrateurs élus représentants des locataires (membres de droit).

Les associations peuvent désigner deux membres titulaires du CCL ainsi qu'un suppléant.

Le suppléant est un membre du CCL dont la fonction est de remplacer un membre titulaire en cas d'absence ou d'empêchement. Les suppléants doivent être convoqués à chaque séance CCL et peuvent librement y participer. Ils n'ont toutefois pas le droit de vote (excepté en cas d'absence du titulaire).

La liste des membres du CCL mise à jour est reprise en [annexe 2](#).

Selon l'ordre du jour, les membres du Conseil de Concertation Locative peuvent être assistés de toute personne, dont la compétence est jugée utile, proposée au secrétariat du Conseil avant le bouclage définitif de l'ordre du jour (cf. l'art. 2.05 ci-après)

SECTION 2.02 ROLE DU CCL

Le Conseil de Concertation Locative doit être notamment consulté sur :

- Les projets patrimoniaux.
- Les projets concernant la stratégie de l'organisme, et notamment la politique sociale et environnementale dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale.
- Les attributions et les parcours résidentiels
- La politique des charges et des loyers
- L'entretien courant, la maintenance, la propreté.
- Le traitement des réclamations.
- Le « vivre ensemble ».

SECTION 2.03 ORGANISATION DES REUNIONS CCL

Les réunions du Conseil de Concertation Locative se tiendront soit au Siège Social d'ALOGEA sis 6, rue Barbès à CARCASSONNE à des horaires favorisant la participation et après consultation des intéressés.

L'invitation et un projet d'ordre du jour sont envoyés par mail 15 jours avant la réunion. Les membres du CCL disposent d'un délai de 8 jours pour faire part de sujets à proposer à l'ordre du jour.

En outre, dans un souci de transparence, ALOGEA remettra au plus tard 7 jours avant la réunion, tous les documents nécessaires au travail des membres du conseil afin d'organiser au mieux le déroulement des séances du CCL.

SECTION 2.04 COMPTES-RENDUS DES REUNIONS CCL

Le mois suivant le CCL, ALOGEA diffuse le projet de compte-rendu pour avis aux membres du CCL qui disposent d'un délai de 15 jours pour proposer les modifications éventuelles.

Le compte-rendu sera ensuite définitivement validé par les membres du CCL au début de la réunion suivante.

SECTION 2.05 PORTEE DES DEBATS DU CCL

Le Conseil de Concertation Locative demeure une instance consultative.

Il ne se substitue ni au Conseil d'Administration d'ALOGEA et à ses débats, ni aux réunions de concertation bilatérales ou multilatérales avec les associations de locataires.

Il peut toutefois élaborer, dans la concertation, des actions concrètes dont il détermine l'étendue et le niveau de priorité.

Il peut également émettre des recommandations et participer à la rédaction des chartes.

ARTICLE III. MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS MIS A LA DISPOSITION DES REPRESENTANTS DE LOCATAIRES DANS LE CADRE DU PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE

SECTION 3.01 MOYENS MATERIELS

a) Mise à disposition d'une salle de réunion

Pour l'organisation de réunions avec les locataires, ALOGEA s'engage à mettre à la disposition des représentants des locataires et des associations une des salles destinées à recevoir du public dont la société dispose, en fonction toutefois des besoins et des disponibilités. Une liste de ces salles est proposée en annexe 3 jointe.

ALOGEA assurera l'entretien, le paiement du loyer et des charges de ces salles.

Les associations devront en faire la demande par écrit (courrier ou mail) au minimum 7 jours avant la date de location et fournir une attestation d'assurance correspondante (spécifiant que les réunions peuvent avoir lieu dans différents locaux). La Convention de prêt est jointe en annexe 4.

b) Bureau, photocopies et frais administratifs

Un bureau pourra être mis à disposition des représentants des locataires pour la consultation des documents, de manière ponctuelle, sous réserve d'une demande écrite (courrier ou mail) formulée au minimum 7 jours avant la date souhaitée.

Une personne référente, interlocutrice fixe d'ALOGEA auprès les membres du Conseil et chargée du suivi du dossier PCL / CCL est également désignée. Ses coordonnées sont précisées en annexe 2.

SECTION 3.02 MOYENS FINANCIERS

a) Remboursement des frais de déplacement des membres du CCL

Les frais de déplacement seront remboursés (sur justificatifs) et une indemnité forfaitaire de présence, identique à celle prévue pour les membres du Conseil d'Administration, sera versée par ALOGEA.

b) Prise en charge de la formation des membres du CCL

ALOGEA pourra également, si elle le juge opportun ou à la demande des représentants des locataires, membres du Conseil de Concertation Locative, organiser des formations internes et des réunions d'information à destination de ceux-ci. Elle en assurera l'animation.

c) Allocation annuelle attribuée aux associations dont les représentants sont membres du CCL

Chaque année sur la durée de validité du présent plan, ALOGEA met à disposition des associations représentées au CCL un budget destiné à soutenir les actions des associations qui participent à la concertation locative et à couvrir les dépenses liées à la mission des représentants des locataires et aux actions menées.

Ce budget sera calculé selon la formule suivante :

$$\text{Budget mis à disposition} = 2,13\text{€} \times \text{Nombre de logements}^1$$

Ce montant correspond au montant de 2€ défini en janvier 2019 actualisé sur le montant de l'IRL du 2ème trimestre 2022.

Le nombre de logements pris en compte pour le budget de l'année N est celui arrêté par ALOGEA au 31 décembre de l'année N-1. Au 31 décembre 2022 il s'élève à 5 076 logements familiaux.

Pour la première année du présent PCL, ALOGEA met à disposition un budget de 10 812 €.

Ce fonds sera affecté aux quatre associations représentées au CCL selon la répartition ci-après :

- 75% au prorata des résultats obtenus aux élections du 14 décembre 2022 (selon annexe 5)
- 25% à répartir à part égale entre les associations, en fonction de leur présence aux réunions du CCL.

Ces fonds seront versés aux associations susvisées en deux tranches :

- Une première tranche de 75% du fonds dans le courant du premier trimestre de l'année en cours.
- Une deuxième tranche de 25% du fonds dans le mois de janvier de l'année N+1, au prorata de la participation aux CCL de l'année N (l'absence d'une association à une ou plusieurs réunions CCL entraînera une diminution proportionnelle de sa quote-part du fonds).

d) Financement des projets associatifs prévus dans le cadre du PCL

En outre, ALOGEA pourra éventuellement participer au financement des projets associatifs visant à créer un lien social dans les immeubles ou groupe d'immeubles et qui pourraient voir le jour dans le cadre du Plan de Concertation Locative.

¹ Logements concernés par le Plan de concertation locative

SECTION 3.03 SUIVI ET BILAN

Les associations adresseront chaque année à ALOGEA un bilan des actions menées dans le cadre de ce financement au 31 mars de l'année N+1.

Le bilan de chaque association fera l'objet d'un échange bilatéral avec le bailleur. A l'occasion de cette rencontre, les projets de l'année en cours seront également abordés.

Une fois par an, de préférence au mois de juin, un suivi global sera présenté en Conseil de concertation locative afin de favoriser les échanges et la progression collective.

ARTICLE IV. DUREE, REVISION ET PUBLICITE DU PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE

SECTION 4.01 DUREE

Les partenaires conviennent que le présent avenant est conclu, après validation par le Conseil d'Administration d'ALOGEA, pour une durée de 4 ans correspondant au mandat des représentants des locataires.

SECTION 4.02 REVISION

Le présent plan pourra être révisé à la demande d'une ou des parties signataires, adressé par courrier aux autres signataires et après accord de l'ensemble des parties.

La révision du plan est soumise aux mêmes conditions d'élaboration et de validation du plan, citées à l'article V.

SECTION 4.03 PUBLICITE

ALOGEA met à disposition de l'ensemble des salariés le Plan de Concertation Locative via intranet. Une information est également effectuée à travers les réunions de service.

Une copie du PCL est également mise à disposition des locataires qui souhaitent consulter le document à l'accueil (siège social à Carcassonne et Antenne de Narbonne) ainsi qu'en ligne sur le site internet d'ALOGEA, dans l'espace dédié aux locataires.

ARTICLE V. VALIDATION DU PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE

Le présent Plan de Concertation Locative a été validé lors de la séance du Conseil d'Administration d'ALOGEA le 23 mars 2023

Il prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023

Il fait l'objet d'un accord sur l'ensemble des articles lors de son élaboration, par les différentes parties.


Fait à CARCASSONNE, le 23 mars 2023

PJ :

1. *Liste du patrimoine d'ALOGEA,*
2. *Liste des membres du CCL,*
3. *Liste des salles mises à disposition.*
4. *Convention de prêt de salle*
5. *Résultats des élections*

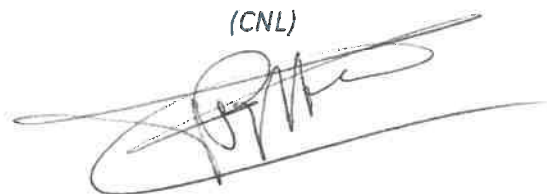
Représentants des associations affiliées

DOMINIQUE GARCIA (AFOC)



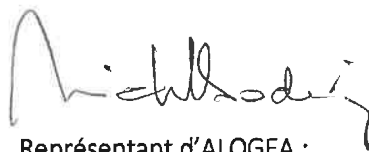
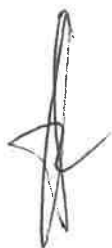
DOMINIQUE FRANC

(CNL)



RENE LAFFONT (CLCV)

MONIQUE CARPENTIER (CSF)



Représentant d'ALOGEA :

MICHEL BODEVIN

ANNEXE 2

LA LISTE DES MEMBRES DU CCL AU 23 MARS 2023

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Représentants des associations affiliées		
AFOC	Dominique GARCIA	
	Christine SAVY	
CNL	Marie-Madeleine CARON	Freddy FORATO
	Dominique FRANC	
CLCV	René LAFFONT	
CSF	Monique CARPENTIER	
2. Administrateurs élus représentants des locataires		
Membres de droit	Bernard SIDOBRE	
	Dominique PRADON	
	Herminia MOLINA	
3. Organisme bailleur		
ALOGEA	Michel BODEVIN	
	Marianne RICOME	
	Françoise PREIRA	personnel en charge des questions évoquées au cours des différentes séances
	Véronique KLEIN (référente PCL/CCL)*	

*** référente PCL/CCL :**

Véronique KLEIN

Assistante de Direction

Tél. 04 68 47 70 56

Port. 07 85 47 54 54

E-mail veronique.klein@aloea.fr

ANNEXE 3

LISTE DES SALLES DE REUNIONS

N° Groupe	Nom du groupe	Code imm.	Nom Immeuble	Adresse	Ville	Capacité approximative
-	SIEGE ALOGEA	-	ANNEXE	6 RUE BARBES	CARCASSONNE	10 pers.
0002	ALBIGNAC	07	SACRE CŒUR		CARCASSONNE	20 pers.
0005	GRAZAILLES LA REILLE	05		1 RUE DE FONTENOY / ST VINCENT DE PAUL	CARCASSONNE	30 pers.
0016	RAZIMBAUD	04	TRENCVEL	4 AVENUE DE PROVENCE	NARBONNE	10 pers.
0009	FONTAINE D'ARRAIL	02	BRETAGNE	RUE FERNAND LEGER, CAGE 1	CASTELNAUDARY	10 pers.

0012	SAINT ANTOINE	02	SOLOGNE	RUE ST FRANCOIS	LIMOUX	Pour la réservation, prendre contact avec Estelle BARO 06.82.57.46.56
------	---------------	----	---------	-----------------	--------	---

CONVENTION POUR LE PRÊT DE LA SALLE

Le prêt de cette salle est réservé uniquement à des associations ou des institutions.

La présente convention est établie au bénéfice de
représenté(e) par dans le cadre de
.....

I. Assurance

..... est responsable de la salle tout au long de la durée du prêt. Il lui est donc demandé d'être couverte par une assurance adéquate pour sa responsabilité civile.

..... s'engage à fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs avant le début de la manifestation. Faute de cela, l'événement ne pourra avoir lieu.

II. Durée

La durée du prêt de la salle est déterminée en accord avec ALOGEA.

Les horaires mentionnés de début et fin du prêt et de la manifestation prévue devront être scrupuleusement respectés par

durée de prêt : du au

durée de la manifestation prévue :

III. Ouverture et fermeture du bâtiment

Les clés de la salle sont remises au début du prêt au représentant de qui en est responsable et se charge d'en assurer la gestion pendant la durée du prêt.

Les clés seront restituées à ALOGEA à la fin du prêt.

IV. Respect des lieux

Un état des lieux d'entrée et de sortie permettra d'établir contradictoirement entre les deux parties l'état du local au début et à la fin de la Convention.

ALOGEA pourra alors réclamer une indemnisation correspondant aux réparations rendues nécessaires en cas d'usage anormal du local (tâche indélébile sur les murs et le sol, équipements endommagés, vitres cassées, nettoyage, etc.).

V. Nuisances sonores

..... s'engage à ce que la manifestation prévue ne provoque pas de nuisances sonores ou autres pour les habitants du quartier.

Elle devra demander à ses adhérents de ne pas stationner dans le quartier, afin de ne pas provoquer de problèmes de stationnement.

VI. Sécurité

1- Rappel

- Le bâtiment est non-fumeur ;
- Tout appareil de cuisson ou appareil électrique est strictement interdit.

2- Engagements

..... s'engage à prendre connaissance des règles et des consignes de sécurité du bâtiment. Il lui appartient de veiller au contrôle des entrées.

Fait à Carcassonne le en deux exemplaires

Pour l'Association	Pour ALOGEA Marianne RICOME Directrice Générale Adjointe
--------------------	--

Ville	Groupe	Immeuble	Adresse	Nb.de logts	Dont coll.	Dont ind.	T1	T2	T3	T4	T5 et +
AUDE											
ARZENS	150-ARZENS LAZARRE PONTICELI		RUE ACHILLE LAUGE	7		7		1	3	3	
ARZENS	150-ARZENS LAZARRE PONTICELI		RUE DU CHARDONNAY - RUE DES CONDAMINES	4		4		1	1	2	
AZILLE	117-AZILLE	AZILLE	RESIDENCE DU SOLEIL	15		15	5			10	
BELCAIRE	070-BELCAIRE	BELCAIRE	16, IMPASSE DE LA CONDAMINE	3	3					3	
BELCAIRE	070-BELCAIRE	BELCAIRE	14, IMPASSE DE LA CONDAMINE	4	4			1	3		
BELVEZE DU RAZES	160-LOGEMENTS GENDARMERIE BELVEZE	BELVEZE DU RAZES		6		6				4	2
BIZANET	105-RUE DE PARIS		RUE DE PARIS	4	2	2		2	2		
BIZANET	126-BIZANET PORTAIL NEUF		18 RUE DU PORTAIL NEUF	1		1			1		
BIZANET	193-BIZANET CROIX DE FER		29 RUE DE LA CROIX DE FER	6		6					6
BRAM	262-RUE DE LA POSTE		27 RUE DE LA POSTE	3	3					2	1
CAPENDU	044-LES MOULINS	LES MOULINS	LOTISSEMENT LES MOULINS	10		10			10		
CARCASSONNE	001-OZANAM	NOTRE DAME	RUE G.FAURE NOTRE DAME	16	16			6	4	6	
CARCASSONNE		ST FRANCOIS	RUE G.FAURE ST.FRANCOIS	15	15			6	3	6	
CARCASSONNE		ST ROCH	RUE F.BUISSON ST ROCH	2		2					2
CARCASSONNE		ST LOUIS	RUE ERNEST LAVISSE ST LOUIS	6		6					6
CARCASSONNE		STE JEANNE	RUE LECONTE DE LISLE STE JEANNE	10		10					10
CARCASSONNE		STE CECILE	RUE F. BUISSON STE CECILE	7		7					7
CARCASSONNE		ST DOMINIQUE	RUE G.FAURE ST DOMINIQUE	22	22			20			2
CARCASSONNE		ST CHRISTOPHE	RUE F. VILLON ST CHRISTOPHE	7		7					7
CARCASSONNE		STE THERESE	RUE J. JOINVILLE STE THERESE	11		11					11
CARCASSONNE		CORBIERES	RUE PROUDHON CORBIERES	23	23						23
CARCASSONNE		MNERVOIS	RUE PROUDHON MINERVOIS	17	17						17
CARCASSONNE		LE CAPCIR	RUE G.J. DANTON - LE CAPCIR	2		2					2
CARCASSONNE		LE BARCARES	RUE E.POTTIER - LE BARCARES	2		2					2
CARCASSONNE		LE LAURAGAIS	RUE E.POTTIER LE LAURAGAIS	8		8				4	4
CARCASSONNE		LE RAZES	RUE J.B. CLEMENT - LE RAZES	7		7					7
CARCASSONNE	002-ALBIGNAC	ST VINCENT	ST.VINCENT ALBIGNAC	30	30					20	10
CARCASSONNE		SACRE COEUR	IMM.SACRE COEUR ALBIGNAC	55	55			16	15	6	18
CARCASSONNE	003-LES PINS	LES PINS	LES PINS - 32 AV. ACHILLE MIR	26	26				26		
CARCASSONNE	004-LE VIGUIER	GASCOGNE	BAT.GASCOGNE RUE A. FOURNIER	49	49			4	39	4	2
CARCASSONNE		FLANDRE	BAT.FLANDRE RUE A. FOURNIER	47	47			1	44	2	
CARCASSONNE		PROVENCE	BAT.PROVENCE RUE LOUIS PERGAUD	92	92					91	1
CARCASSONNE		LANGUEDOC	BAT.LANGUEDOC AV. JULES GUESDE	50	50			5	20	14	11
CARCASSONNE		BEARN	BAT.BEARN AVENUE JULES VERNE	32	32					16	16
CARCASSONNE		BERRY	BAT.BERRY RUE RAYMOND RADIGUET	86	86		6	30	22	19	9
CARCASSONNE	005-LA REILLE	LA REILLE	1, PLACE DE CHALONS LA REILLE	349	297	52	80	2	75	131	61
CARCASSONNE	007-ILN BARBES	ILN BARBES	ILN BARBES 6, RUE BARBES	4	4		1	2		1	
CARCASSONNE	031-RESID. BARBES	RESID. BARBES	6, BIS RUE BARBES	4	4		2	1	1		
CARCASSONNE	032-IMMEUBLE LES TANNEURS	6,R.DES TANNEURS	6, RUE LLE DES TANNEURS	7	7			2		4	1
CARCASSONNE	034-LA REILLE 2	LA REILLE 2 B.A	IMPASSE DES RESEDAS BATIMENT A	12	12				8	4	
CARCASSONNE		LA REILLE 2 B.B	IMPASSE DES RESEDAS BATIMENT B	6	6					4	2
CARCASSONNE		LA REILLE 2 IND	IMPASSE DES MICOUCOULIERS	17		17					17
CARCASSONNE		MILLEPERTUIS	IMPASSE DES MILLEPERTUIS	6	6			3	3		
CARCASSONNE	035-RES.LA MERCY	RES.LA MERCY	61, RUE DES ETUDES	8	8		1	4	3		
CARCASSONNE	036-IMMEUBLE BARA	IMMEUBLE BARA	10, RUE BARA	14	14				1	13	
CARCASSONNE	039-L'OFFICIALITE	L'OFFICIALITE	63, RUE DE VERDUN	25	25				14	11	
CARCASSONNE	040-MONTAGNE NOIRE	MONTAGNE NOIRE	IMPASSE DES CHENES	14	12	2		2	10		2
CARCASSONNE	041-CLEMENT MAROT	CLEMENT MAROT	RUE CLEMENT MAROT (RES.MAROT)	14	14			3	11		
CARCASSONNE	042-AMIDONNIERS	AMIDONNIERS	11, RUE DES AMIDONNIERS	12	12		3		9		
CARCASSONNE	043-RES. ST SAENS	RES. ST SAENS	40, RUE CAMILLE ST SAENS	28	20	8				24	4
CARCASSONNE	045-RES. LES F. DU PALAIS	F.DU PALAIS 1	12, RUE DE BELFORT	20	20		2	1	15	2	
CARCASSONNE		F.DU PALAIS 2	14, RUE DE BELFORT	20	20		1		17	2	
CARCASSONNE	047-AV. ACHILLE MIR	67,AV.ACH. MIR	67, AVENUE ACHILLE MIR	4		4			2	2	
CARCASSONNE	048-LES MINIMES	LES MINIMES 1	94, RUE BARBACANE - LES MINIMES	4	4			4			
CARCASSONNE		LES MINIMES 2	24, RUE TRVALE - LES MINIMES	14		14		6	8		
CARCASSONNE		LES MINIMES 3	24, RUE TRVALE - LES MINIMES	7	7				7		
CARCASSONNE	050-LA PRADE 1	LA PRADE 1 (4 VILLAS)	RUE DES ORCHIDEES	4		4				1	3
CARCASSONNE	051-RES. LES AUGUSTINS	45, RUE DES ETUDES	45, RUE DES ETUDES	8	8		2	1	5		
CARCASSONNE		53, RUE DES ETUDES	53, RUE DES ETUDES	13	13				13		
CARCASSONNE	052-IMM. 10 RUE BARBES	10 RUE BARBES	10, RUE BARBES	2	2				2		
CARCASSONNE	054-LE VIGUIER C.C.	LE VIGUIER C.C.	C.C LE VIGUIER-RUE A.FOURNIER	8	8					6	2
CARCASSONNE		LE VIGUIER C.C.	C.C LE VIGUIER-RUE A.FOURNIER	1	1						1
CARCASSONNE	055-LES MOULINS DU ROY	LES MOULINS DU ROY	RUE DUJARDIN BEAUMETZ	56	56			13	38	5	
CARCASSONNE	056-RES MARENGO	IMM. MARENGO	5, QUAI RIQUET	8	8			5	1	2	
CARCASSONNE	060-IMM. 40, RUE BARBES	40, RUE BARBES	40, RUE BARBES	7	7			2	4	1	
CARCASSONNE	061-RES. LE LAC	RES.LE LAC	35, RUE D'ALSACE	16	16		3		11	2	
CARCASSONNE	062-ECOLE JEAN MACE	JEAN MACE	26, CHEMIN DE LA CITE	2		2					2
CARCASSONNE	063-RES. LES CALQUIERES	LES CALQUIERES 1	9, RUE DES CALQUIERES	7	7		2	3			2
CARCASSONNE		LES CALQUIERES 2	11, RUE DES CALQUIERES	4	4		2				2
CARCASSONNE		LES CALQUIERES 3	9 BIS, RUE DES CALQUIERES	1		1			1		
CARCASSONNE		LES CALQUIERES 4	7,BIS RUE DES CALQUIERES	1		1		1			
CARCASSONNE	064-CAMILLE ST SAENS	ST SAENS 2 IM.1	1 et 3 ALLEE J.B.LULLY	8	8			4	4		

Ville	Groupe	Immeuble	Adresse	Nb de logts	Dont coll.	Dont ind.	T1	T2	T3	T4	T5 et +
LEZIGNAN	162-LOGEMENTS GENDARMERIE LEZIGNAN		CHEMIN DE L'ESTAGNOL	19		19	2		4	9	4
LIMOUX	012-ST ANTOINE LIMOUX	ST ANTOINE	BAT.ILE DE FRANCE ST ANTOINE	41	41				19	14	8
LIMOUX		SOLOGNE	BAT.SOLOGNE RUE ST FRANCOIS	40	40				16	16	8
LIMOUX		SAVOIE	BAT.SAVOIE ST ANTOINE	16	16				4		12
LIMOUX	107-LIMOUX 9 LOGEMENTS	LIMOUX 9 LOGEMENTS	4 RUE MARIE JAVOUHEY	9	9			3	6		
LIMOUX	162-TERRALBE		LA PLAINE DE TERRALBE	8		8				8	
LIMOUX	259-LIMOUX LES AMANDIERS		RUE DU RUISSEAU DE LA BARRIERE	36	24	12		9	15	10	2
LIMOUX	276-MONTE CRISTO		RUE DU PLATEAU DE LUGUEL	26		26		8	9	7	2
MALVES EN MINERVOIS	119-MALVES EN MINERVOIS	MALVES EN MINERVOIS	RESIDENCE DU SOLEIL	21		21			21		
MALVES EN MINERVOIS	140-RUE DE LA POSTE	3 RUE DE LA POSTE	3 RUE DE LA POSTE	3	2	1		3			
MALVES EN MINERVOIS	141-RUE DU CHATEAU	RUE DU CHATEAU	4 BIS RUE DU CHATEAU	2	2		1	1			
MALVES EN MINERVOIS	174-MALVES ALARIC		RUE DU VALLESPER	12		12			1	9	2
MARCORIGNAN	218-LE ROUCAN MARCORIGNAN			17		17		1	9	7	
MARCORIGNAN	244-MARCORIGNAN L'OLIVIER	L'OLIVIER	RUE DU CENTRE	3	3			1	1		1
MONTLAUR	122-TERRE BLANCHE	TERRE BLANCHE	RUE DE LA TERRE BLANCHE	5		5				5	
MONTLAUR	203-MONTLAUR PRESBYTERE		10 RUE DU PRESBYTERE	3		3			3		
MONTLAUR	249-LA COMMANDERIE		LOTISSEMENT LA COMMANDERIE	5		5		1	2	2	
MONTLIEU	185-LES JARDINS DE VALSIGUIER			10	4	6			2	6	2
MONZE	131 MONZE LES PLANELLES		RUE DU MAUZAC	9		9				9	
MOUSSOULENS	106-L'ETANG	INDIVIDUELS T4	RESIDENCE DE L'ETANG	20		20				20	
NARBONNE	016-RAZIMBAUD	CATALOGNE	ESC.1 RUE DE NORMANDIE CATALOGNE	49	49				29	10	10
NARBONNE		NAUROUZE	ESC.1 RUE DE GASCogne-NAUROUZE	20	20					10	10
NARBONNE		ELYCIA	ESC.1 BVD DU ROUSSILLON ELYCIA	21	21			4	17		
NARBONNE		TRENCANEL	ESC.1 BVD DU ROUSSILLON-TRENCANEL	89	89			10	44	20	15
NARBONNE		LES KARENTES	ESC.1 RUE DE GASCogne-KARENTES	40	40				10	30	
NARBONNE		LE PROVENCAL	ESC.1 RUE DES FLANDRES-PROVENCAL	20	20					10	10
NARBONNE		BAT.ADMINISTRATIF	BAT.ADMINISTRATIF RUE DES FLANDRES	2	2						2
NARBONNE	017-HORTE NEUVE	118,R.ARMISAN	118, RTE D'ARMISAN HORTE NEUVE	8	8						8
NARBONNE		120,R.ARMISAN	120, RTE D'ARMISAN HORTE NEUVE	8	8						8
NARBONNE		60,R.CYCLAMENS	60, RUE D.CYCLAMENS HORTE-NEUVE	20	20				11	9	
NARBONNE		1,R.DES MIMOSAS	1, RUE DES MIMOSAS HORTE-NEUVE	8	8					5	3
NARBONNE		3,R.DES MIMOSAS	3, RUE DES MIMOSAS HORTE-NEUVE	8	8				8		
NARBONNE		22,AV.DES LILAS	22, AV.DES LILAS HORTE-NEUVE	6	6					3	3
NARBONNE		24,AV.DES LILAS	24, AV.DES LILAS HORTE-NEUVE	6	6					3	3
NARBONNE		26,AV.DES LILAS	26, AV.DES LILAS HORTE NEUVE	8	8					8	
NARBONNE		28,AV.DES LILAS	28, AV.DES LILAS HORTE-NEUVE	8	8					4	4
NARBONNE		33,AV.DES LILAS	33, AV.DES LILAS HORTE-NEUVE	20	20				11	9	
NARBONNE		35,AV.DES LILAS	35, AV.DES LILAS HORTE-NEUVE	2	2						2
NARBONNE		37,AV.DES LILAS	37, AV.DES LILAS HORTE-NEUVE	6	6					3	3
NARBONNE		39,AV.DES LILAS	39, AV.DES LILAS HORTE-NEUVE	6	6					3	3
NARBONNE		17,R.PRIMEVERES	17, RUE DES PRIMEVERES H.NEUVE	20	20				11	9	
NARBONNE		23,R.PRIMEVERES	23, RUE DES PRIMEVERES H.NEUVE	15	15				5	5	5
NARBONNE		1,R.HORTENSIA	1, RUE DES HORTENSIA H.NEUVE	15	15				5	5	5
NARBONNE	018-ST. JEAN ST. PIERRE	3,AV.POMPIDOR	3, AVENUE POMPIDOR	8	8				4	4	
NARBONNE		5,AV. POMPIDOR	5, AVENUE POMPIDOR	9	9				5	4	
NARBONNE		3,R.DE LA JOURRE	3, RUE DE LA JOURRE	9	9				5	4	
NARBONNE		5,R.DE LA JOURRE	5, RUE DE LA JOURRE	8	8				4	4	
NARBONNE		7,R.DE LA JOURRE	7, RUE DE LA JOURRE	9	9			4	1		4
NARBONNE		9,R.DE LA JOURRE	9, RUE DE LA JOURRE	9	9				5	4	
NARBONNE	046-RUE EMILE EUDE	ST VINCENT BT.A	8, RUE EMILE EUDE (BAT.A)	32	32		8	8	16		
NARBONNE		ST VINCENT BT.B	10, RUE EMILE EUDE (BAT.B)	13	13		1		1	11	
NARBONNE		ST VINCENT BT.C	10, RUE EMILE EUDE (BAT.C)	10	10			1		9	
NARBONNE		ST VINCENT BT.D	12, RUE EMILE EUDE (BAT.D)	7	7			1		6	
NARBONNE	068-LE CLOS DE LA LOMBARDE	LA LOMBARDE	AV.DE TASSIGNY-CLOS LOMBARDE	12	12			3	6	3	
NARBONNE	072-PLACE VOLTAIRE	PLACE VOLTAIRE	15, RUE ANC.PORTE DE PERPIGNAN	9	9		3	3	3		
NARBONNE	075-LE FORUM	LE FORUM	IMPASSE DE LA DISTILLERIE	14	14		2	6	5		1
NARBONNE	076-LES ARCADES	LES ARCADES	RUE CALAS	15	15			3	9	3	
NARBONNE	077-ENCLOS PECLET	ENCLOS PECLET	4, RUE PECLET	12	12			1		7	4
NARBONNE	078-SAN MIGUEL	SAN MIGUEL	16, RUE VOLTAIRE	19	19		2	7	7	3	
NARBONNE	079-QUAI D'ALSACE	QUAI D'ALSACE A	1, RUE DE CUXAC	22	22			5	9	8	
NARBONNE		QUAI D'ALSACE B	22, RUE DU COMMERCE	23	23			1	11	8	3
NARBONNE	080-RESIDENCE ELYCIA	RES. ELYCIA	4, BOULEVARD 1848 RES.ELYCIA	18	18			1	17		
NARBONNE	084-SAINT SALVAYRE	SAINTE SALVAYRE	IMPASSE DE LA VIXIEGE	22		22			8	14	
NARBONNE	100-NARBONNE PLAG	NARBONNE PLAG	CHEMIN DE LA FALAISE	9		9		9			
NARBONNE	187-RIMINI	RIMINI		12	12			3	7	2	
NARBONNE	205-QUAI RIQUET		IMPASSE PAUL RIQUET	16	16			4	12		
NARBONNE	212-QUAI RIQUET 2		6 IMPASSE REAUMUR	5	5			3		2	
NARBONNE	216-FLEURS D'AUTOMNE	COLLECTIFS	RUE D'AOSTE	54	54			15	33	6	
NARBONNE	230-RUE GUSTAVE DELORY		RUE GUSTAVE DELORY	42	42			1	19	10	12
NARBONNE	231-15 RUE DES CORBIERES		15 RUE DES CORBIERES	16	16					8	8
NARBONNE	232-LA DOMITIEINE		15 AVENUE PROFESSEUR FLEMMING	27	27		1	10	9	7	
NARBONNE	233-GALLA PLACIDIA		RUE DE LA MALACHITE	8		8				8	
NARBONNE	228-MONTMORENCY		17 RUE BLANQUI	24	24				8	12	4
NARBONNE	222-GENDARMERIE NARBONNE		200 ROUTE DEPARTEMENTALE 6009	91	23	68	23	3	16	31	18

Ville	Groupe	Immeuble	Adresse	Nb.de logts	Dont coll.	Dont ind.	T1	T2	T3	T4	T5 et +
VILLALIER	170 VILLALIER PLACE DU 19 MARS 1962		PLACE DU 19 MARS 1962	3	3			1	1	1	
VILLASAVARY	157-RUE DU BARRY		1 IMPASSE DU LATIER	1		1				1	
VILLASAVARY	159-AVENUE DU DOCTEUR COMBES	VILLASAVARY	AVENUE DU DOCTEUR COMBES	7		7		3		4	
VILLASAVARY	158-RUE DE LA POSTE	VILLASAVARY	RUE DE LA POSTE	2	2				1	1	
VILLASAVARY	263-RUE TRIVALLE	VILLASAVARY	RUE TRIVALLE	5		5		2	3		
VILLEDUBERT	130-VILLEDUBERT PLACE DE L'OCTROI		PLACE DE L'OCTROI	2		2		1	1		
VILLEGALHENC	088-LA COUMBELLO	LA COUMBELLO	VILLEGALHENC	36		36			4	32	
VILLEGLY	147-MOULIN A VENT	INDIVIDUELS	RUE DES PINIERS	5		5				5	
VILLEGLY	148-GRAND'RUE	GRAND'RUE	GRAND'RUE	2		2		1		1	
VILLEGLY	153- LE CLOS DES LAVANDINS	LE CLOS DES LAVANDINS	CHEMIN DES VASES	6		6				6	
VILLEMUSTAUSOU	181-BALCON DU MOULIN ST BERNARD		RUE CABANE DE BACOU	16		16			6	7	3
VILLEMUSTAUSOU	238-LA POSTE		AVENUE SAINT LOUIS	19	19		1	11	7		
VILLENEUVE MINERVOIS	038-LA CAPELANIE	LA CAPELANIE	LA CAPELANIE VILLENEUVE MINERVOIS	9	9			4	4	1	
VILLENEUVE MINERVOIS	129-VILLENEUVE MINERVOIS		8 PLACE ISARN D'ARAGON	3	3		1		1	1	
VILLESEQUELANDE	086-VILLESEQUELANDE	VILLESEQUELANDE	RUE ST.ROCH	4		4				4	
ARIEGE											
BELESTA	127-LOT. DE LA TOUR BELESTA		AVENUE DE FONTESTORBES	14	6	8			6	8	
DUN	188-DUN		RUE CANTAGAL	9		9			5	4	
FOUGAX ET BARRINEUF	123-FOUGAX LE CHÂTEAU	FOUGAX LE CHÂTEAU		6		6				6	
LERAN	172 LERAN RUE DE L'EGLISE		7 RUE DE L'EGLISE	5	5			1	3	1	
LERAN	173 LERAN - COURS SAINT JACQUES	COURS SAINT JACQUES	PLACE DES TILLEULS	4	4			2	2		
LERAN	246 LERAN - PLACE DES TILLEULS		PLACE DES TILLEULS	2		2			2		
MAZERES	253 MAZERES - ROUTE DE GAUDIES		ROUTE DE GAUDIES	12		12			2	8	2
MIREPOIX	243-MIREPOIX JEU MAIL		IMPASSE CLAUDE NOUGARO	16	16			2	12	2	
MOULIN NEUF	125-MOULIN NEUF - LES CANALETES			7		7				7	
PAMIERS	021-RANDILLE	RANDILLE	RUE DES IRIS	32	32					32	
PAMIERS	022-TOUR ST JEAN	TOUR ST JEAN	ROUTE DE VILLENEUVE	34	34				10	12	12
PAMIERS	049-0. ROUTE DE FOIX	IMM.9 R.DE.FOIX	9. ROUTE DE FOIX	1		1					1
PAMIERS	058-RES. LA PAPETERIE	LA PAPETERIE	39. RUE DE LA PAPETERIE	11	11				8	3	
PAMIERS	111-CANOUNGES	INDIVIDUELS	CHEMIN DES CANOUNGES	12		12				10	2
PAMIERS	163-HAMEAU DU CHANDELET		IMPASSE DES CHENES	26		26				26	
PAMIERS	165-CLOS DU CHANDELET		RUE DU CHANDELET	62	54	8		6	24	20	12
PAMIERS	155-LOT DU MARRONNIER		1 RUE MONSIEUR DE CAULET	19	19			4	6	9	
SAVERDUN	225-LE GIRBET		1 RUE DU CAPITAINE MAURICE DE SEYNES	20	20			8	10	2	
ST.JEAN DU FALGA	067-ST JEAN DU FALGA	ST.J.DU FALGA	19. RUE J.FERRY	6	6				6		
ST.JEAN DU FALGA		ST.J.DU FALGA	17. RUE J.FERRY	8	8			4		4	
MIDI-PYRENEES											
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	284-JARDINS DE SALAZART		3 BIS IMP DES JARDINS DE SALAZART	6		6		2	2	1	1

5118 3921 1197 178 685 1867 1758 633



Nombre de logements

